



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 février 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1^{er} mars 2005

**Dispositif de médiation sur le parc privé social et très social :
Convention avec le Pact-Arim**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050057

Convention avec le Pact-Arim

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Pact-Arim a repris une partie de l'activité antérieurement assurée par le service logement au niveau de la gestion locative des logements locatifs sociaux du parc privé.

Cette activité est exercée sous forme de mandat de gestion pour le compte des propriétaires privés. Il se rémunère pour la gestion financière et comptable par une redevance.

Les conditions financières initiales consenties par l'Etat à ces propriétaires imposent des conditions particulières de location. Ainsi, la plupart des locataires sont en grande difficulté. Pour accompagner le gestionnaire dans le nécessaire suivi, accompagnement et assistance aux locataires, la Ville de Niort accordait une subvention au service logement. Il convient donc de prendre en compte le changement de gestionnaire et de poursuivre le dispositif de médiation indispensable.

La participation de la Ville est fixée sur les bases suivantes :

- 308 € forfaitaire par suivi
- la convention sur la base de 65 suivis
- révision annuelle en fonction du nombre de suivis réels
- présentation d'un bilan annuel

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer la convention avec le Pact Arim.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)